



COMPTE RENDU

CHSCT de la base de défense de Rennes Vannes Coëtquidan

A quoi Sert le CHSCT de la base de défense ?

Le CHSCT de la base de défense de Rennes Vannes Coëtquidan s'est déroulé le jeudi 25 juin 2020 sous la présidence du colonel Hill. Après la vérification du quorum et la lecture des déclarations liminaires, l'instance a débuté.

✚ Point de situation COVID 19

Force Ouvrière veut bien concéder que la mise en place de la politique COVID 19 a surpris tout le monde. Bien que notre périmètre n'ait pas eu à connaître de nombreux cas, le déploiement des mesures barrières pose toujours une interrogation.

Force Ouvrière rappelle que la tenue d'un CHSCT est encadrée, un règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement. Nous dénonçons les libertés prises le 5 mai dernier puisque faute de quorum, le CHSCT ne peut se dérouler. Le colonel Hill décide alors d'une réunion informelle. Il refuse la demande de **Force Ouvrière** d'appliquer le règlement intérieur qui l'oblige à convoquer de nouveau l'instance. Voilà la réalité des prix.

✚ Les effectifs présents :

Le 11 mai dernier a vu la remontée en puissance de notre ministère. Force Ouvrière a voulu connaître la situation actuelle des agents présents sur notre périmètre. A priori, 7000 agents sont en présentiel. Les chiffres donnés par l'administration sont les suivants :

Soutenus	
EFFECTIFS PRESENTS	Semaine 26 (en cours)
Rennes OUEST	2132(40,56%)
Rennes EST	1213 (57,35%)
Coëtquidan(hors ESCC / CFIM)	274 (12,03%)
Vannes (hors 3RIMA)	32

SOUTENANTS

	Semaine 26 en %
GSBdDRNS	75%
GSBdDCQV	77%
USID RNS	86%
CIRISI	53%
15CMA	72%

Selon le président, la situation de la remontée des effectifs est suivie au jour le jour et le plan de remontée d'activités se déroule sans problèmes majeurs. Cependant, il est à noter que les effectifs des écoles remontent rapidement (COMSIC 650 élèves, ESCC 1500). Les prestations de restauration restent encadrées.

✚ Les mesures barrières.

On ne peut que se féliciter des mesures barrières prises par certains chefs d'établissement et notamment celles prises par le général commandant les écoles de Coëtquidan. Ce dernier a imposé le port du masque à tous ses personnels.

Force Ouvrière est intervenue sur la situation des écrans de plexiglass qui ont été mis en place au profit de certains établissements. Notre organisation syndicale condamne les propos du président du CHSCT qui compte à la fin de l'état d'urgence sanitaire, codifier, identifier et stocker les barrières en plexiglass au cas où...

C'est le même bon sens qui fait dire au président « c'est les masques où les barrières Plexiglas » où il y a des masques pas besoin de Plexiglas. Selon lui la mise en place des écrans est une initiative de la base de défense et que le coût du Plexiglas flambe...

Par ailleurs, ce dernier n'hésite pas à remettre en cause la véracité des propos d'un des mandatés **Force Ouvrière** qui constate que plus on s'éloigne du centre de Rennes moins on trouve de mesures barrières sur les rampes de distribution (nous avons fait des photos). Une inspection vétérinaire confirme hélas, nos propos.

Cependant dans le cadre du dialogue social informel nous avons attiré l'attention du chef du GSBdD Vannes Coëtquidan sur cette problématique. Ce dernier fait savoir, en séance, que les mesures correctives sont mises en place. Nous sommes heureux de constater que pour certains chefs d'établissement la santé sécurité au travail des personnels c'est autre chose qu'un tableau Excel ou qu'une ligne de crédit et **Force Ouvrière** s'en félicite.

Pour information :

Sur la BDD Rennes vanne Coëtquidan seules les organisations syndicales n'ont pas reçu leur dotation, de gel et de masques grands publics.

De plus l'EMA réfléchit sur une nouvelle doctrine concernant le port du masque, masque grand public ou masque jetable, la constitution de stocks.

✚ Les équipes de désinfection.

Fin avril le COMBdD Rennes Vannes Coëtquidan décide de la mise en place d'équipes de désinfection en faisant appel à des personnels civils et militaires. Ce sujet avait fait l'objet d'une évocation en commission centrale de prévention par **Force Ouvrière** et la CGT. Outre une formation rapide dispensée par le 2^e RD, la situation du personnel civil en cas de contamination restait problématique. La reconnaissance d'un accident du travail n'étant pas acquise.

Le CHSCT est informé que chaque chef d'emprise ou de pôle a désigné **6 personnes** (4 titulaires et 2 renforts) afin de constituer son équipe de désinfection. Chaque équipe est armée de personnel militaire qui sont en présentiels sur leur poste de travail dans l'attente d'une intervention et mobilisables selon un préavis et des modalités fixées par les chefs de pôle.

Commentaires Force Ouvrière même si au final cette disposition n'a concerné que du personnel militaire nous constatons la propension de l'administration à mettre en œuvre des procédures pour lesquelles elle ne mesure pas tous les aspects de la réglementation surtout celle relative aux accidents du travail.

✚ La présentation des PRPA aux CHSCT d'emprise.

Force Ouvrière a constaté que la présentation des PRPA aux différents CHSCT est inégal. Certains employeurs l'ont présenté, d'autre pas... Le président ne peut pas trop commenter, il s'est

abstenu de convoquer le CHSCT de la base de défense...

✚ Le recensement des agents handicapés durant le COVID 19

Ce sujet est amené par une autre organisation syndicale qui aurait aimé que des listes soient établies et adressées à l'administration pour qu'aucun travailleur handicapé ne soit pas oublié.

La liste des pathologies a été définie par le haut comité à la santé qui constate que 11 pathologies génèrent des risques pour lesquels il faut soustraire à l'emploi les agents atteints.

Force Ouvrière salue le fait qu'aucune liste n'ait été diffusée. En effet, être reconnu travailleur handicapé n'entraîne pas une adhésion systématique à la liste des onze pathologies.

Par ailleurs et comme l'a précisé **Force Ouvrière** la déclaration de travailleur handicapé est une démarche volontariste des agents concernés. La mise en place de telles listes pourrait inciter le nombre de travailleurs handicapés ne pas renouveler leur reconnaissance.

Nos propos ont été confirmés par la médecine du travail. Conformément à la réglementation, des attestations medico administratives ont été faites par les médecins.

Cependant la situation administrative liée à l'après état d'urgence au profit de ces agents est un sujet que **Force Ouvrière** a évoqué en commission centrale de prévention. En effet le décret 2020-637 du 24 mai 2020 prévoit que les dispositions spécifiques concernant les personnes vulnérables sont maintenues pendant une période de trois mois à compter de la fin de l'état d'urgence. L'administration reste dans l'attente de directives gouvernementales sur ce point afin de répondre au mieux aux agents concernés

✚ La situation de la filière prévention dans le périmètre de la base de défense.

Ce sujet est porté par nos représentants depuis trois ans en commission centrale de prévention.

L'objectif de notre question est de connaître la situation sur notre périmètre.

.../...

Les chiffres de l'administration sont les suivants :

✚ **sur 30 entités / portions centrales implantées sur BdDRVC :**

26 chefs d'organismes ont désigné leur CPRP dont 1 muté cet été (DL DIRISI RNS)
4 sans CPRP désigné / lettre cadrage :
CRPOC : ne sera plus OIA à/c du 01/09/2020 (création du GCA, qui aura un CPRP)
BRL : fin fonction du CPRP en juin 2020
DZRSD : contact PMRE = chef organisme
DEA : contact PMRE = chef organisme

✚ **sur 72 entités / antennes d'organismes implantées sur BdDRVC (hors cas antennes d'antennes, type antennes d'USID ou antennes CTAS) :**

25 correspondants prévention distincts des chefs d'antennes enregistrés dans cartographie PMRE (ex : CIRISI – USID – CNMO.....) -hors antennes CIRISI, USID, CTAS....

Lors du tour de table certains CPRP ont fait état de la complexité de métier, ils ont mis aussi en exergue l'absence d'engagement de leur hiérarchie, l'absence de moyens modernes d'évaluation, mais aussi une formation totalement inadaptée qui ne les prépare pas à leur futur métier.

Force Ouvrière continuera de défendre bec et ongles ce dossier en ministériel.

✚ **Le rôle du CHSCT dans la négociation des règlements intérieurs**

Il est vrai que ce sujet revient souvent sur la table. Force Ouvrière s'appuie uniquement sur les dispositions de l'accord cadre commenté prévoit les dispositions suivantes concernant les jours ARTT.

Le chef d'emprise soumettra ensuite, lors d'une réunion de négociation, ces prévisions harmonisées ou différenciées en fonction des impératifs de chacun des organismes, aux représentants désignés pour l'emprise par chaque organisation syndicale représentatives au niveau national et constituée sur le plan local. Le chef d'emprise pourra se faire assister par les chefs d'organismes les plus importants et, le cas échéant, par ceux dont les organismes présentent des spécificités au regard de la planification des

jours RTT. Le ou les CHSCT les plus appropriés sont consultés et émettent un avis sur la planification arrêtée.

Lorsque l'organisme, l'unité ou le service constitue une emprise en soi, la planification des jours RTT est négociée, chaque année, avec les organisations syndicales représentatives au niveau national et constituées au sein de l'organisme et présentée pour avis au CHSCT le plus approprié.

Pour **Force Ouvrière** ce principe doit s'appliquer aussi pour les dispositions relatives aux autres modifications des règlements intérieurs.

Conclusions :

A quoi sert le CHSCT de la base de défense de Rennes Vannes Coëtquidan ? Voilà une bonne question ! Il est vrai que certaines positions du président nous forcent à nous la poser.

Pour **Force Ouvrière** la santé sécurité au travail c'est autre chose que l'exploitation de tableaux Excel et de données financières. C'est un sujet que nous évoquerons dans le groupe de travail ministériel auxquels nous participons.

Les représentants Force Ouvrière
Philippe Massé
Béatrice Simon

Rennes le le 7 juillet 2020





DECLARATION LIMINAIRE

CHSCT DE LA BASE DE DEFENSE RENNES VANNES

COETQUIDAN du 25 juin 2020

Monsieur le Président
Mesdames messieurs,

En préambule, le syndicat **Force Ouvrière** tient à apporter son soutien à l'ensemble des personnels qui sont restés au-devant de la scène que ce soit par le biais du télétravail soit en présentiel, dans des conditions parfois très difficiles (bordées). Ce soutien vaut aussi à tous les personnels placés de facto en autorisation spéciale d'absence en réserve des services et disponibles pour tout rappel. Nous saluerons tous particulièrement l'ensemble des acteurs de la prévention qui ont dû faire parfois preuve d'autorité afin que les dispositions liées à la santé sécurité du travail soient respectées. En effet, Corona virus ou pas, ni les responsabilités du chef d'établissement, ni celle des présidents des CHSCT n'ont changé.

Force Ouvrière tient à vous rappeler que les dispositions du règlement intérieur de notre instance s'appliquent y compris en temps de pandémie. Le 5 mai dernier faute de quorum, le CHSCT n'a pu se tenir, votre mission n'était pas de tenir une réunion d'information mais d'assurer la continuité de fonctionnement des instances et ce selon le formalisme prévu au règlement intérieur. Nous demandons que la déclaration liminaire du 5 mai soit aussi annexée à ce CHSCT du 25 juin 2020 puisque nous exposons dans un cadre réglementaire des problématiques qui risquent de revenir sur le devant de la scène hélas.

Ce CHSCT de base de défense se déroule dans un contexte particulier, presque post pandémique, mais sur ce point rien n'est moins sûr. Lors de la commission centrale de prévention d'avant-hier, l'Etat-major des armées nous informait qu'un nouveau plan de sortie de confinement était en cours d'écriture et que les CHSCT devraient être consultés pour l'application.

A l'heure actuelle cette dernière est en train de revoir sa doctrine d'utilisation des masques, selon trois axes : utilisation des ports des masques, masques MAP ou MGP, opportunité de constitution de stocks. L'EMA a rappelé que chaque personnel du ministère se verront attribuer un lot de masque. Vous nous informerez donc où nous en sommes de la distribution sur la base de défense de Rennes Vannes Coëtquidan de ces MGP. En effet de nombreuses bases de défense ont reçu et distribué leur dotation. Les agents s'interrogent de ce retard et du regard que l'administration porte à leur bien-être au travail. Par ailleurs Force Ouvrière est toujours dans l'attente de votre réponse sur qui fournit aux organisations syndicales le matériel barrage.

Autre point qui nous interpelle, l'inégalité des agents devant les mesures barrage au sein de la base de défense Rennes Vannes Coëtquidan. Comme nous l'écrivions dans notre déclaration liminaire ministérielle **Force Ouvrière** porte le constat que sur les rampes de distribution des restaurants intramuros Rennais, les mesures barrière et notamment les plexiglass sont installés pour la durée. Mais avec l'élongation de la base de défense plus on s'éloigne de son centre moins les mesures sont présentes. A Vannes aucun plexiglass, Coëtquidan les tentures plastiques ne semblent pas être adapté à la situation. Vous comprendrez bien aisément que cette situation actuelle nous interpelle notamment pour l'avenir des établissements de Guer et de Vannes .

L'arrêté du 24 avril 2020 prévoit un certain nombre de dispositions en matière de santé sécurité au travail et notamment l'inscription du risque pandémique au DUERP. Sur le terrain **Force Ouvrière** sera vigilante dans l'inscription dans les DUERP mais aussi de l'analyse des risques qui sera mise en place pour l'élaboration.

Force Ouvrière souhaite attirer l'attention sur les risques liés au RPS dans le cadre du télétravail mis en place actuellement. La DRH MD a publié une fiche sur ce point rappelant les droits et les obligations des employeurs et notamment le droit aussi à la déconnexion.

Le 5 mai dernier **Force Ouvrière** aurait aimé vous interpeler dans le cadre du CHSCT, sur le fait que vous avez sollicité pour la base de défense de Rennes Vannes Coëtquidan la création de commandos de volontaires afin d'effectuer les opérations de bio nettoyage des locaux, prescription décrite dans une fiche pilotée par le service de santé des armées. Nous aurions aimé vous alerter sur les risques encourus sur la reconnaissance d'une éventuelle contamination comme maladie professionnelle et sur la situation administrative applicable au

personnel civil. Faute d'instance locale le sujet a été porté par nos soins à l'échelon ministériel.

Force Ouvrière pose une question claire qui appelle une réponse claire. Des personnels civils ont-ils constitué ces équipes ?

Cependant si nous sommes dans une presque sortie pandémique, l'avenir de la santé sécurité au travail fait toujours l'objet de la part de **Force Ouvrière** d'une attention particulière notamment sur les conditions de travail des agents relevant de la filière prévention mais aussi de l'avenir de nos instances. Même si la volonté affichée par le ministère est de garder les CHSCT rien n'est acquis au niveau de la fonction publique et ce, même si le ministère des armées dispose d'un régime dérogatoire. Vous voudrez bien nous faire part de votre sentiment sur l'avenir des instances locales même si nous pouvons présumer de l'intérêt que vous y portez.

Notre propos ne pourrait être complet si encore une fois nous ne vous alertions pas sur la qualité de l'infrastructure et de sonorité de la restauration du Quartier Foch dont l'infrastructure tombe en ruines mais aussi sur le champ de mines qui sert de parking central tant les ornières sont nombreuses. Mais, compte tenu de l'antériorité de ce dossier **Force Ouvrière** doute de l'intérêt porté au bien être des agents employés dans ce ministère. Cependant le 30 juin prochain, vous pourriez toujours inviter l'amiral Hello à déjeuner au self du quartier Foch (ceci dit on y déjeune très bien) et de proposer un stationnement de son véhicule d'autorité sur le dit parking.

En conclusion la vraie question qui va se poser et le challenge qui arrive va être celui de proposer des conditions de travail prenant en considération le risque COVID 19, car à cette instant personne ne peut ni dire, ni affirmer où nous serons au début de l'automne, confiné de nouveau ou pas. Or la reprise qui s'annonce reste toujours source d'angoisse et de stress pour les agents, auxquels s'ajoutent des problématiques de restructuration et à la cartographie mobile du risque pandémique.

Pour **Force Ouvrière** une seule priorité la santé et la vie des agents de ce ministère dans le cadre d'une reprise du travail progressive. **Force Ouvrière** participera comme à son habitude aux débats.

Rennes le 25 juin 2020